

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

Séance du : 12 décembre 2022
Président : M. Marco CARENZA
Rapport sur : Préavis N° 2022/80
Rapporteur : M. Yves FELIX

LE CONSEIL COMMUNAL DE NYON

vu le préavis N° 2022/80 concernant le budget 2023,
ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide :

- d'adopter le budget ordinaire de la Ville de Nyon pour l'année 2023 dont les totaux se présentent comme suit :

Charges :	CHF	252'861'928.-
Revenus :	CHF	-241'764'342.-
Déficit :	CHF	11'097'586.-
- d'accorder à la Municipalité les montants relatifs aux crédits de renouvellement, de renforcement des réseaux et services énergétiques des Services industriels pour l'année 2023, soit :

Service des eaux	CHF	3'532'000.-
Service de l'électricité et de l'éclairage public	CHF	2'485'100.-
Service du gaz	CHF	850'000.-
Services énergétiques	CHF	722'800.-
Total des extensions	CHF	7'589'900.-

Les participations des tiers et subventions viendront en déduction.
Les dépenses nettes seront portées en augmentation du capital de dotation des Services industriels et amorties selon les règlements en usage pour chacun des secteurs concernés.
- de prendre acte du plan d'investissements 2023-2027.

Les conclusions du préavis sont acceptées par 81 oui et 5 abstentions.

Pour extrait conforme levé le 13 décembre 2022.

l'attestent
AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE NYON

Le Président :

La Secrétaire :

